



VIRY NOUVEUIL

ACTUALITES

N°172 avril 2023



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

Policier municipal TELEPHONE: 06 70 52 09 02

E.MAIL: mairie.virynouveau@wanadoo.fr

FAX: 03 23 39 82 57

Dicton du mois: Avril à tes ruisseaux, rend le cours de leurs eaux.

Dates	Manifestations	Lieux
Les 06-07-08 mai	Fête de Noureuil	Place Nonclère
Dimanche 07 mai	Brocante	Noureuil
Dimanche 29 mai	Messe à 11h00	Eglise de Viry-Noureuil
Les 08-09-10-14-15-16-17 juillet	Fête de Viry	Place du 11 novembre
Dimanche 16 juillet	Brocante	Viry-Noureuil Centre

État civil

DECES: DONADIO née GODIN Corinne le 04/03/2023 à l'âge de 64 ans

MARIAGES: M. DOSIERE Yoann et Mme GRENIER Céline le 25/02/2023

INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

INFOS LOCALES

Les parents d'élèves ayant **des enfants** susceptibles de **fréquenter** l'école de Viry-Noureuil pendant l'année scolaire 2023/2024, sont priés de le **faire savoir en Mairie**.

Pour toute demande, vous devrez joindre:

- un **certificat d'inscription** délivré par M. le Maire sur présentation d'un justificatif de domicile
- les copies de votre livret de famille
- les copies du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires.

Rappel du fonctionnement des services municipaux:

- accueil périscolaire de 7h35 à 8h10
- restauration scolaire de 11h45 à 13h35
- étude surveillée de 16h30 à 17h30
- garderie de 16h30 à 18h30

Horaires de l'école: lundi, mardi, jeudi et vendredi: matin: de 8h30 à 11h45 et après-midi: de 13h45 à 16h30. Ouverture des portes 10 minutes avant l'entrée en classe: le matin à 8h20, l'après-midi à 13h35.

Pour toute demande de renseignements: Tél: 03 23 52 15 85 email: ce.0021555e@ac-amiens.fr

BROCANTE DE NOUREUIL LE DIMANCHE 7 MAI 2023

Réservations uniquement pour les riverains dans les rues concernées (à partir du n°12 et n°15 rue Gambetta, rue des Genêts et rue Pasteur) à **déposer en Mairie avant le vendredi 28 avril à 17h30**. Emplacements libres et gratuits pour les autres exposants, inscriptions sur place dès 6h.

Les places réservées par les riverains non occupées avant 7 heures seront considérées comme libres.

Restauration et buvette réservées à l'organisateur.

RAPPEL OUVERTURE ET HORAIRES DES PARCS ET DU CIMETIERE

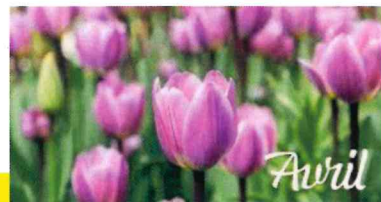
Horaires d'ouverture du cimetière et des parcs **du 1^{er} mars au 30 avril: 8h30-18h.**

Du 1^{er} mai au 15 octobre: 8h-19h30.



ELAGAGE ET PAILLAGE

L'élagage des arbres a permis aux ouvriers de la commune de pailler les plates-bandes.



MALTRAITANCE ANIMALE

INFOS LOCALES

Suite à la plainte de riverains, nous rappelons que **la loi interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité**. Plusieurs sanctions pénales sont prévues en cas de mauvais traitements, d'abandon, de sévices graves et d'atteintes à la vie ou à l'intégrité de l'animal. La personne qui exerce publiquement ou non des sévices graves ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique est puni de 2 ans de prison et 30 000€ d'amende. Si vous êtes témoin d'un cas de maltraitance, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie de Chauny, la préfecture de l'Aisne, les services vétérinaires de la direction départementale de protection des populations ou une association de protection animale.



ATTENTION A VOS CHIENS ET CHATS DOMESTIQUES

Tout animal qu'il s'agisse de chiens, **chats** ou autres animaux domestiques est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci. Dès la divagation constatée, les mesures consistent à y mettre fin en saisissant l'animal en cause (cage de capture) et en le conduisant dans un lieu spécifiquement prévu pour l'y garder (refuge UDA NOE). **Nous rappelons aux propriétaires de chats d'être vigilants quant à la divagation de leur animal qui peut être capturé à tout moment dès qu'une plainte est déposée en mairie**. Les animaux ne peuvent être restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais de fourrière. Si dans un délai de 8 jours ouvrés les animaux n'ont pas été réclamés par leurs propriétaires, ils sont alors déclarés abandonnés et le gestionnaire de la fourrière en devient le propriétaire. [L'article 1385 du code civil](#) prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé.

COMMISSION ANIMATION

Lors de la **réunion du mercredi 15 mars**, M. Flicoteaux a expliqué aux Associations présentes que **le défilé n'aurait pas lieu** comme habituellement au mois de juillet. **De belles animations sont prévues** en remplacement. En raison de **la crise énergétique, les festivités situées au stade sont annulées**. Tout sera recentré sur la place du 11 novembre. Les Associations ont présenté leur bilan de l'année et les animations prévues pour les mois à venir. La réunion s'est achevée par le verre de l'amitié.



DEPART EN RETRAITE DE Mme FERÉ



Une sympathique cérémonie s'est déroulée en Mairie, **le jeudi 2 mars**, pour **le départ en retraite de Mme Féré** employée municipale de notre Commune. Après le discours de M. le Maire, Jean Farez, retraçant la carrière de Mme Féré, la distribution des cadeaux, ce bon moment s'est terminé avec le verre de l'amitié. **Nous souhaitons à Mme Féré une belle et longue retraite.**

LA PETANQUE VIROISE

Le 04/03/2023, l'Amicale Pétanque Viroise a organisé les qualifications pour les Championnats de l'Aisne Doublette sur la journée.

63 équipes étaient présentes.

Plus de 150 personnes étaient réunies sur le terrain.

La restauration du midi a été assurée par le Club. Très belle journée et **Bravo à tous nos bénévoles.**

Samedi 18 mars, la tripléte promotion représentée par Jean-Pierre Dupont, José Delaïde et Guillaume Hourrier s'est qualifiée pour les championnats de l'Aisne qui se dérouleront le 13 mai à Laon. Félicitations à tous les trois!

Prochaines manifestations:

-le 22/04/2023; Inter Sociétaires

-le 29/04/2023: Challenge Eric Bonnard



LA PECHE VIROISE

L'AMICALE DES PÊCHEURS VIROIS

ORGANISE UN CONCOURS CARNASSIER
LE SAMEDI 22 AVRIL 2023

LES ETANGS SONT SITUÉS SUR LA COMMUNE
DE VIRY-NOUREUIL 02300

FLOAT-TUBE INSCRIPTION ET PAIEMENT 30€00
CLASSEMENT FLOAT-TUBE
LIMITÉ À 30 PÊCHEURS
DOTATION 600€00 SUR LA BASE DE 20 PÊCHEURS
ETANG DE MONPLAISIR 12 HECTARES

CARNASSIERS DU BORD INSCRIPTION ET PAIEMENT 10€00
CLASSEMENT DU BORD
ETANG DE MONPLAISIR 12 HECTARES
ETANG DU HERON 4 HECTARES
ETANG DE LA SABLIERE 6 HECTARES

LOTS POUR TOUS - TOMBOLA
RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

CONTACT/DOSSIER D'INSCRIPTION
JOSE DELAÏDE : 06.43.79.78.97
INSCRIPTION RESERVE ET VALIDE UNIQUEMENT À LA RECEPTION
DU DOSSIER ET DU REGLEMENT

DECATHLON



CONCERT DE L'HARMONIE DE ST QUENTIN ET DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE CHAMPAGNE



Samedi 18 mars, la Société Philharmonique de Champagne et l'Harmonie de St Quentin nous ont offert une soirée musicale de grande qualité.

Les musiciens d'Epernay sous la direction de Bernard Boulanger et Marianne Déon ont interprété des extraits de la Traviata de Verdi, Orfeo, la Toccata de Mendelssohn... Les musiciens de St Quentin sous la direction de Rodolphe Proisy ont, quant à eux, joué avec brio plusieurs morceaux irlandais, des extraits de musiques des dessins animés Pixar, plusieurs airs connus sur Paris Montmartre...

Les 250 personnes présentes à ce concert gratuit ont apprécié ces prestations et ont applaudi chaleureusement tous ces musiciens.



COMMUNE DE VIRY-NOUREUIL

FETE DE NOUREUIL

06-07-08 MAI 2023

06 MAI



14h00

FETE DE LA RANDONNEE

Départ PARC DE NOUREUIL RUE GAMBETTA
(CIRCUIT DE 6 et 10 Kms OUVERT A TOUS)

17h30 à 18h00

Goûter et Distribution tickets de manège
enfantin offerts par la Municipalité aux
enfants de Viry-Noureuil

19h30 à 20h00

APERITIF OFFERT
PAR LA MUNICIPALITE

20h00 à 22h00



VARIETES FRANÇAISES
DES ANNEES 80 A NOS JOURS

22h00

FEU D'ARTIFICE

07 MAI

de 06h00 à 18h00

BROCANTE



08 MAI

ATTRACTIONS FORAINES

ATTRACTIONS FORAINES

Manège enfantin – Tir - Confiseries - Loterie

L'usage des pétards est strictement interdit

BUVETTE – RESTAURATION

La roulotte Gourmande

L'indépendante Boissons

La Brocante sera assurée par la Municipalité

La Commission